

**VILLE DE WATTRELOS**  
**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

**DELIBERATION PORTANT CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT LORSQUE  
LES BESOINS DES SERVICES OU LA NATURE DES FONCTIONS LE JUSTIFIENT  
ET SOUS RESERVE QU'AUCUN FONCTIONNAIRE N'AIT PU ETRE RECRUTE  
DANS LES CONDITIONS PREVUES PAR LA LOI**

DELIBERATION N° 61

Date : SAMEDI 30 SEPTEMBRE 2023

Rapporteur :

Monsieur Dominique BAERT,  
Président du C.C.A.S.

- L'Administration propose au Conseil d'Administration de bien vouloir créer à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2023 d'un emploi de Responsable du service Autonomie dans le grade d'Attaché territorial relevant de la catégorie hiérarchique A, à temps complet pour exercer les missions suivantes :

- Il/elle contribue, avec les élus et la direction générale, à la définition des objectifs et à la mise en œuvre de la politique autonomie (gérontologique et handicap) dans le cadre du déploiement de la réforme des services à domicile.
- Il/elle oriente l'activité du pôle en fonction des projets validés par le Conseil d'Administration en garantissant, avec le pôle Finances et Administration générale, l'équilibre financier et la conformité réglementaire.
- Il/elle encadre une équipe pluridisciplinaire et coordonne l'action des services dédiés à la politique sénior du CCAS, assure le management opérationnel et participe à la gestion des ressources humaines du pôle.
- Il/elle participe au pilotage global du CCAS dans le cadre du CODIR et contribue à la mise en œuvre d'une transversalité effective et efficiente dans l'ensemble de la direction.
- Il/elle anime et relaye la démarche d'amélioration continue de la qualité, la pilote et la fait vivre au sein des équipes - suivi et contrôle de l'utilisation des outils de la loi 2002-2, alimentation des tableaux de bord et des outils de reporting nécessaires au pilotage du pôle.
- Il/elle participe au travail de lien et aux réunions avec les Tutelles (ARS, Conseil Départemental), participe aux réunions médico-sociales regroupant l'ensemble des acteurs médico-sociaux et des différents partenaires et à la réflexion stratégique territoriale.
- Il/elle apporte une expertise et un soutien méthodologique dans la conception d'actions à caractère innovant en répondant à des appels à projets et consolide les relations partenariales.

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article L.332-8-2° du code général de la fonction publique. En effet, cet agent contractuel serait recruté à durée déterminée pour une durée de 3 ans compte tenu de sa capacité à gérer le pilotage de la réforme de services d'aide et de soins à domicile et de porter en lien avec les élus et les équipes la réorganisation du service autonomie qui devra en découler. Il devra pour cela justifier d'une expérience avérée et concluante dans la gestion d'un établissement ou d'un service social et médicosocial mais aussi dans le management de projet ainsi que d'équipe pluridisciplinaire. L'agent devra donc justifier d'être titulaire du Certificat d'Aptitude aux Fonctions de Directeurs d'Etablissement ou de service d'intervention Sociale (CAFDES). Sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Le contrat de l'agent sera renouvelable par reconduction expresse d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat sera reconduit pour une durée indéterminée.

Le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

Les dépenses correspondantes seront prévues au budget du Centre Communal d'Action Sociale de l'exercice en cours, relatif aux dépenses du personnel.

### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ADOPTE A L'UNANIMITE

Acte certifié exécutoire de plein droit et publié en application de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée et complétée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982



Wattrelos, le 30/09/2023  
Le Maire-Président du CCAS  
  
Dominique BAERT

DEPARTEMENT DU NORD

# CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE WATTRELOS



Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration

**SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU**

Samedi 30 septembre 2023 – 9h30

**Nombre de Conseillers en exercice : 13**

**Présents : 10**

Monsieur Dominique BAERT, Président  
Monsieur Benjamin CAILLIERET, Vice-Président

Mesdames Françoise CLAIS, Laura DELPLANQUE, Jocelyne LEFEVRE, Laureen LEMOINE, Arlette ROUSSEL,  
Messieurs Claude LECLUSE, Christophe RICCI, Veysal KIRAZ,  
Administrateurs

**Absence excusée avec pouvoir : 03**

Patrick DUPONCHEEL  
Pascal LUCAS  
Sarah NEYRINCK

**Absence excusée sans pouvoir : 00**

**Absence : 00**

**Président de séance :**

Monsieur Dominique BAERT, Président